

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2018 – 19h

=====

L'an deux mil dix-huit le dix-neuf octobre 2018, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LODENET Philippe, Maire.

Conseillers présents : M. THER Michel, Mme TANCHOUX Valérie, M. ROBICHEZ Yves, Mme TRASSEBOT Dany, M. PILOU Fabrice, Mme AUGER Patricia, M. CASSEAULT Michel, M. CHALOPIN Michel, M. LOISEAU Patrick, M. GOUJON Bruno, M. SALERNO Antonio, M. BOSCADN Oliver et M. PELLETIER Jérôme

Conseillers absents ayant donné pouvoir : Mrs SERVERA Guy et ROUSSEAU Christian

Absentes non excusées : Mmes LIZIER Céline et QUERUT Jeanine

Secrétaires de séance : M. ROBICHEZ Yves et Mme PAILLET Nathalie

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2018

Par 15 voix pour, le Conseil Municipal adopte le compte rendu de la séance du 14 septembre 2018.

M. PELLETIER Jérôme étant arrivé après le vote, il n'y a pas pris part.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Projet d'achat d'un cinémomètre,
- Projet d'embauche d'un apprenti.
- Remboursement de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

CREATION D'UNE COMMISSION DE CONTROLE POUR LES REVISIONS DES LISTES ELECTORALES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la révision des listes électorales menée par les commissions administratives, telle qu'elle existe actuellement sera complètement modifiée, et un répertoire électoral unique (REU) et permanent dont la tenue est confiée à l'institut National de la Statistique (INSEE) sera créé.

Cette réforme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et facilitera l'inscription des citoyens sur les listes électorales en autorisant celle-ci jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

Pour les Communes de plus de 1000 habitants, la composition de la commission de contrôle dépend du nombre de listes de candidats qui ont obtenu des sièges au conseil municipal.

Pour la commune de Darvoy, la commission est donc composée de :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement,
- Et 2 conseillers appartenant à la deuxième liste pris dans l'ordre du tableau.

Après avoir entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Désigne ci-dessous les membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Liste de la majorité :

- Mme AUGER Patricia,
- M. CHALOPIN Michel
- M. CASSEAULT Michel

Liste de la minorité :

- M. PELLETIER Jérôme,
- M. BOSCAD Olivier.

- Charge Monsieur le Maire de transmettre cette liste au Préfet.

REVISION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Vu l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° 2014/53 du 23 mai 2014 portant élection de la commission d'appel d'offres,
Suite à la démission de plusieurs membres du Conseil Municipal, Monsieur le maire expose qu'il convient de procéder à une nouvelle élection des membres de la CAO,
Considérant que Monsieur le Maire est président de droit, la commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Se sont présentés pour être membres titulaires : M. SALERNO Antonio, M. ROBICHEZ Yves, M. THER Michel, M. PELLETIER Jérôme, M. LOISEAU Patrick, M. CASSEAUT Michel et M. CHALOPIN Michel.

Nombre de votants :	14
Abstentions :	0
Nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- M. SALERNO Antonio : 12 voix
- M. ROBICHEZ Yves : 9 voix
- M. THER Michel : 11 voix
- M. PELLETIER Jérôme : 8 voix
- M. LOISEAU Patrick : 5 voix
- M. CASSEAUT Michel : 1 voix
- M. CHALOPIN Michel : 2 voix

Se sont présentés pour être membres suppléants : M. PELLETIER Jérôme, M. GOUJON Bruno et M. LOISEAU Patrick.

Nombre de votants :	14
Abstentions :	0
Nombre de suffrages exprimés :	16
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- M. PELLETIER Jérôme : 16 voix
- M. GOUJON Bruno : 16 voix
- M. LOISEAU Patrick : 16 voix

Sont élus membres titulaires :

- M. SALERNO Antonio
- M. THER Michel
- M. ROBICHEZ Yves

Sont élus membres suppléants :

- M. PELLETIER Jérôme
- M. GOUJON Bruno
- M. LOISEAU Patrick

FILIERE TECHNIQUE									
Agent de maîtrise	C	1		1				1	
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	2		2					
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	2		2					
Adjoint technique	C	6		2		1		3	
FILLIERE SOCIALE									
Agent Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles maternelle	C	3		3					
Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles maternelles	C	0		0					

PROJET D'ACHAT D'UN CINEMOMETRE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un groupement d'achat avec les communes de Férolles, Jargeau, Neuvy-en-Sullias, Ouvrouer-les-Champs, Sigloy, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Tigy, Vannes-sur-Cosson et Vienne-en-Val, pour l'achat d'un cinémomètre.

Le cinémomètre est un instrument permettant de mesurer la vitesse d'un mobile.

En effet, la brigade de Jargeau ne peut financer l'achat.

La somme pour chaque commune est au prorata du nombre d'habitant, soit 580 € pour Darvoy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide par 11 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention de participer au projet d'achat d'un cinémomètre à condition que les 10 communes y participent.

REMBOURSEMENT DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le week-end du 13 et 14 octobre 2018, la salle des fêtes était louée par la famille MAAZOULI pour un mariage.

Une coupure électrique est survenue pendant la soirée. En effet, ils ont été privés d'électricité pendant 4 heures.

En raison des désagréments survenus lors de la soirée, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rembourser la moitié de la salle des fêtes, soit 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide par 12 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions de rembourser la moitié de la salle des fêtes, soit 500 € à la famille MAAZOULI.

INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire présente une mise à jour du personnel communal par service, à ce sujet Monsieur PELLETIER Jérôme émet des réserves concernant la maintien de 5 à 6 animateurs pendant la pause méridienne des enfants.

Monsieur le Maire s'engage à présenter un bilan chiffré de ce maintien lors de la présentation du prochain budget.

PROJET D'EMBAUCHE D'UN APPRENTI

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un éventuel projet d'embauche d'un apprenti pour le service technique et espaces verts. Ce jeune de 17 ans est inscrit à l'école horticole de la Mouillère à Orléans.

Il est réfugié, réside à Orléans et n'a aucune famille. Il est sous tutelle par le Conseil Départemental.

La commune s'engagera pour 2 années d'apprentissage.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.